



**PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME**
*Chevalier de l'ordre national
du Mérite,*

**PRÉFET MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**
*Commandeur de l'ordre national
de la Légion d'Honneur,*

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N° ~~2018/094~~ DU .0.5..JUL..2018

MODIFIANT

**L'ARRETE INTER PREFECTORAL N°2015/119 DU 2 SEPTEMBRE 2015,
L'ARRETE INTER PREFECTORAL MODIFICATIF N°2016/074 DU 29 JUIN 2016,
L'ARRETE INTER PREFECTORAL MODIFICATIF N°2017/142 DU 19 DECEMBRE 2017
ET L'ARRETE INTER PREFECTORAL MODIFICATIF N°2018/018 DU 4 AVRIL 2018
PORTANT NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN
DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS**

- VU le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;
- VU le décret n°2015/424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU l'arrêté inter préfectoral n°2015/119 du 2 septembre 2015 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU l'arrêté inter préfectoral modificatif n°2016/074 du 29 juin 2016 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU l'arrêté inter préfectoral modificatif n°2017/142 du 19 décembre 2017 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU l'arrêté inter préfectoral modificatif n°2018/018 du 4 avril 2018 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU Extrait du registre des délibérations de la communauté de communes du Moutierrois Talmondais du 18 janvier 2017 désignant un représentant au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU le courrier de l'Union maritime et portuaire de Bordeaux du 29 mars 2018 désignant un représentant au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU le courrier du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine du 4 avril 2018 désignant les représentants au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

- VU Extrait du registre des délibérations du comité régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire du 7 juin 2018 désignant un représentant au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU le courrier du Comité régional olympique et sportif de Nouvelle-Aquitaine du 12 juin 2018 et l'extrait de délibération du bureau exécutif du Comité régional olympique et sportif Pays de la Loire du 19 juin 2018 désignant chacun un représentant au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Article 1 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté inter préfectoral n°2015/119 du 2 septembre 2015, et ses arrêtés inter préfectoraux modificatifs n° 2016/074 du 29 juin 2016, n°2017/142 du 19 décembre 2017 et n°2018/018 du 4 avril 2018.

Article 2 :

Sont nommés membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis :

1°. Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents, sur proposition de leur organe délibérant :

- a) Pour la région Pays de la Loire :
Mme Sabrina GARNIER, titulaire ; M. François BLANCHET, suppléant.
- b) Pour la région Nouvelle-Aquitaine :
Mme Maryline SIMONÉ, titulaire ; M. Jean-Jacques CORSAN, suppléant ;
- c) Pour la région Nouvelle-Aquitaine :
M. Benoît BITEAU, titulaire ; M. Stéphane TRIFILETTI, suppléant.
- d) Pour le département de la Vendée :
M. Marcel GAUDUCHEAU, titulaire ; Mme Brigitte HYBERT, suppléante.
- e) Pour le département de la Charente-Maritime :
M. Lionel QUILLET, titulaire ; M. Michel PARENT, suppléant ;
M. Jean-Pierre TALLIEU, titulaire ; Mme Françoise DE ROFFIGNAC, suppléante.
- f) Pour le département de la Gironde :
M. Alain RENARD, titulaire ; Mme Célia MONSEIGNE, suppléante.
- g) Pour la communauté de communes du Talmondais :
M. Maxence DE RUGY, titulaire ; Mme Mireille GREAU, suppléante.
- h) Pour la commune de Talmont-Saint-Hilaire :
M. Bertrand DEVINEAU, titulaire ; M. David ROBBE, suppléant.
- i) Pour la commune de Royan :
M. Didier QUENTIN, titulaire ; M. Julien DURESSAY, suppléant.

- j) Pour la communauté d'agglomération de La Rochelle :
M. Jean-Louis LÉONARD, titulaire ; Mme Brigitte DESVEAUX, suppléante.
- k) Pour la communauté de communes du Bassin de Marennes :
M. Mickaël VALLET, titulaire ; M. Jean-Marie PETIT, suppléant.
- l) Pour la communauté de communes de l'Estuaire :
M. Jean-Michel RIGAL, titulaire ; M. Bernard GRENIER, suppléant.
- m) Pour la communauté de communes de la Pointe du Médoc :
M. Xavier PINTAT, titulaire ; M. Jacques BIDALUN, suppléant.
- n) Pour le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde :
M. Philippe PLISSON, titulaire ; M. Dominique FEDIEU, suppléant.

2°. Au titre des représentants du Parc naturel régional du Marais Poitevin :

M. Yann HELARY, titulaire ; M. Stéphane VILLAIN, suppléant.

3°. Au titre des représentants des organisations représentatives des professionnels :

- a) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire :
M. José JOUNEAU, titulaire ; M. Emmanuel HUBE, suppléant.
- b) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine :
M. Philippe MICHEAU, titulaire ; M. Eric BLANC, suppléant.
M. Johnny WAHL, titulaire ; M. Didier ARCHAMBEAU, suppléant.
- c) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine :
M. Pierre CARTIER, titulaire ; M. Ludovic LE CARROUR, suppléant.
- d) Pour l'association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de Gironde :
Mme Jacqueline RABIC, titulaire ; Mme Emilie RAPET, suppléante.
- e) Pour l'association des organisations des producteurs du golfe de Gascogne :
M. Bernard PERAUDEAU, titulaire ; M. Julien LAMOTHE, suppléant.
- f) Pour le comité régional conchylicole des Pays de la Loire :
M. Yannick MARIONNEAU, titulaire ; M. Emmanuel BERTAUD, suppléant.
- g) Pour le comité régional conchylicole de Poitou-Charentes :
M. Benoît DURIVAUD, titulaire ; Mme Pascale BAUDET, suppléante.

- M. Philippe GABORIAU, titulaire ; Mme Christine VOLLET, suppléante ;
M. Daniel COIRIER, titulaire ; M. Laurent CHAMPEAU, suppléant.
- h) Pour le comité régional conchylicole d'Aquitaine :
M. Bertrand IUNG, titulaire ; M. Damien BOULAN, suppléant.
- i) Pour les extracteurs de granulats :
M. Michel PERROT, titulaire ; M. Hugues BERBEY, suppléant.
- j) Pour les armateurs :
M. Fernand BOZZONI, titulaire ; M. Patrick KERVERDO, suppléant.
- k) Pour les unions maritimes et portuaires :
M. Philippe JOUSSEMET, titulaire ; M. René MURATORE, suppléant ;
Mme Maud GUILLERME, titulaire ; M. Tristan PAILLARDON, suppléant.
- l) Pour la fédération des industries nautiques :
M. Martin LEPOUTRE, titulaire ; M. Pierric COLSON, suppléant.
- m) Pour le grand port maritime de La Rochelle :
M. Michel PUYRAZAT, titulaire ; M. Bernard PLISSON, suppléant.
- n) Pour le grand port maritime de Bordeaux :
M. Christophe MASSON, titulaire ; M. Philippe RENIER, suppléant.
- o) Pour l'Union française d'électricité :
M. Martin LEYS, titulaire ; M. Antoine MONTEILLET, suppléant.
- p) Pour les ports (respectivement à dominante plaisance et pêche) gérés par une collectivité :
M. Bertrand MOQUAY, titulaire ; M. Christian MARBACH, suppléant ;
M. Christophe SUEUR, titulaire ; M. Nicolas DUBOIS, suppléant.
- q) Pour les chambres d'agricultures :
M. Michel AMBLARD, titulaire ; M. Bruno GIRAUD, suppléant.

4°. Au titre des représentants des organisations d'usagers :

- a) Pour la plaisance :
M. Philippe GRAND, titulaire ; M. Jean-Jacques COUDRAY, suppléant ;
M. Jean PIVETEAU, titulaire ; M. Jean-Claude GUILLIEN, suppléant.
- b) Pour la pêche de loisir :
M. Yves CALVET, titulaire ; M. Philippe BIARD, suppléant.
M. Bernard PRIMAULT, titulaire ; M. Christian REVEILLAC, suppléant.
- c) Pour les comités régionaux olympiques et sportifs :
M. José CERVERA, titulaire ; M. Luc BOURON, suppléant.

d) Pour les activités subaquatiques de loisir :

M. Laurent PICOT, titulaire ; M. Dominique BISCARAT, suppléant.

5°. Au titre des représentants des associations de protection de l'environnement :

a) Pour Ré Nature Environnement, association locale de protection des milieux marins désignée par l'association « France Nature Environnement » :

M. Gérard FRIGAUX, titulaire ; M. Grégory ZIEBACZ, suppléant.

b) Pour la Ligue pour la protection des oiseaux :

M. Dominique CHEVILLON, titulaire ; Mme Dominique ARIBERT, suppléante.

c) Pour les associations de protection de l'environnement, respectivement :

Pour IODDE,

M. Jacques PIGEOT, titulaire ; M. Jean-Baptiste BONNIN, suppléant.

Pour NATURE ENVIRONNEMENT 17,

M. Pierre LE GALL, titulaire ; Mme Monique HYVERNAUD, suppléante.

Pour COORLIT 85,

Mme Anne-Marie GRIMAUD, titulaire ; M. Bernard BERTHAUD suppléant.

Pour SEPANSO GIRONDE,

M. Daniel DELESTRE, titulaire ; Mme Elisabeth ARNAULD, suppléante.

Pour UN ESTUAIRE POUR TOUS,

M. Philippe LUCET, titulaire ; M. Jacques GERVAIS, suppléant.

6°. Au titre des personnalités qualifiées :

a) Au titre de leur expérience de gestion en milieux naturels :

M. Emmanuel JOYEUX ;

Mme Ségolène TRAVICHON.

b) Dans le domaine du développement durable des activités de pêche et de cultures marines :

(Néant)

c) Dans le domaine de la conchyliculture :

M. Jean PROU.

d) Dans le domaine des phénomènes hydrosédimentaires et de gestion du trait de côte :

M. Eric CHAUMILLON.

e) Dans le domaine des écosystèmes benthiques :

M. Pierre-Guy SAURIAU.

f) Dans le domaine des milieux estuariens :

M. Philippe BOËT.

g) Dans le domaine de la formation maritime :

Mme Marianne PEREZ.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer et le directeur de l'Agence française pour la biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime, de la préfecture maritime de l'Atlantique et de l'Agence française pour la biodiversité.

Le Préfet de la Charente-Maritime
Fabrice RIGOULET-ROZE

A black ink signature of Fabrice Rigoulet-Roze, consisting of a stylized, cursive 'F' followed by a vertical line and a hook.

Le Préfet maritime de l'Atlantique
Emmanuel de OLIVEIRA

A blue ink signature of Emmanuel de Oliveira, featuring a large, flowing 'E' and 'O' with a long horizontal stroke at the end.